



Le CCF publié discrédite l'EPS. Un retrait avant la rentrée 2020 est nécessaire !

La circulaire et son annexe 1 viennent d'être publiées au BO n°36 du 3 octobre 2019 pour une application à la rentrée prochaine.

La conception même de la certification EPS qui n'évalue que sur un peu plus de la moitié des points les savoirs spécifiques, la possibilité donnée aux élèves de choisir leur répartition de points et leurs rôles, et la prise en compte de 3 attendus de fin de lycée pour chaque APSA totalisant un nombre exorbitant de critères discréditent notre discipline.

1- La fin des référentiels nationaux par APSA : l'identité de l'EPS en tant que discipline scolaire remise en question.

La disparition des référentiels certificatifs par APSA (DNB et BAC) a quelles conséquences pour notre discipline ?

-Des référentiels par APSA constituent une part de notre « référence » scolaire et participent à **l'identité de notre discipline**.

-Des exigences nationales communes pour les programmes et la certification sont le « **ciment** » de notre discipline et sont le garant d'une égalité sur l'ensemble du territoire.

-L'absence de « standard » commun, est préjudiciable aux élèves dans leurs **besoins de se confronter à des repères nationaux** culturellement établis.

-La discipline se prive de toute **mesure de ses effets** (cf. dernier rapport de la cour des comptes). En effet, les épreuves nationales constituent l'étalon commun de la mesure des acquisitions en EPS. Avec ce « **thermomètre** » **partagé** on peut établir des bilans, diagnostiquer les écarts.

2- Les absurdités liées à la certification par champs d'apprentissage (CA).

L'imposition de critères de notation identiques quelles que soient les APSA dans un même CA, omet la spécificité didactique des APSA et aboutit des absurdités :

- Le **CA 1** mélange toutes les activités athlétiques et la natation : se mouvoir dans l'air ou dans l'eau implique-t-il des mêmes apprentissages ?

-Au sein du **CA 3**, peut-on décemment mélanger sports et arts, danse et gym ?

-Dans le **CA 4**, quels liens entre les sports collectifs et les sports duels.

-Dans le **CA 5**, comment confondre des activités cardio-vasculaires et des activités comme le yoga ?

-L'AFL2 (savoir s'entraîner) présent dans toutes les APSA devrait conduire à la suppression du **CA 5** portant lui aussi sur savoir s'entraîner !

3- Une répartition des points indigne d'une certification des savoirs disciplinaires que doivent maîtriser les élèves en fin de scolarité obligatoire.

-**AFL 1 sur 12 points** : Les savoirs disciplinaires ne composent que 60% de la note ! La spécificité culturelle de la discipline, au travers de la technique motrice et de la performance sportive et artistique se retrouve minorée. Le niveau réel des élèves en EPS ne sera pas certifié, mais en plus ces procédures vont favoriser les élèves qui maîtrisent le mieux les codes scolaires.

-**AFL 2 et 3 sur 8 points** : L'évaluation de ces AFL porte globalement sur de la dynamique de groupe et sur l'investissement personnel. La subjectivité liée à l'évaluation de ces éléments, la multitude des observables, le danger d'une valorisation du conformisme sont autant d'obstacles à une certification sérieuse.

Si nous ne sommes pas opposés à la prise en compte des savoirs relatifs à différents rôles, encore faut-il que leurs savoirs soient clairement identifiés pour être évalués et que leur part dans la note soit minorée.

4- Un véritable casse-tête organisationnel en perspective le jour J

-Des **modalités de l'épreuve au choix des élèves** : Par ex dans le CA1, un seuil de performance médian national est proposé, mais rendu inopérant par les différentes modalités de passage de l'épreuve offertes au choix

possibles pour les élèves (nbrs d'essai, type de départ, d'élan, virage...). Un cadre culturel, règlementaire défini disparaît. Il y a confusion entre le traitement pédagogique de l'activité et l'évaluation certificative. Sans ce cadre de l'épreuve prédéfini, aucune construction de progression, de plan d'entraînement ne peut être envisagée.

-Une **répartition des points entre AFL 2 et AFL 3 au choix des élèves** : Comment sera guidé le choix de l'élève ? En fonction de l'appréciation subjective qu'il aura d'avoir été ou non un bon élève et/ou son appréciation du rapport pédagogique qu'il a entretenu avec l'enseignant tout au long du cycle ? Une pression « affective » va peser indirectement sur les relations pédagogiques tout au long de l'apprentissage car in fine, il en va pour l'élève de son évaluation.

- Des **AFL 2 et 3 qui uniformisent le traitement des APSA et ajoute de la complexité inutilement** : Un cadre d'évaluation avec un modèle identique de répartition des points et des AFL 2 et 3 systématisés pour tous les CA estompent la spécificité (si tant est qu'il y en ait une !) propre à chacun des CA.

Par exemple, le rôle du stater ne peut être comparé à celui de spectateur/lecteur en danse ou arts du cirque, l'un étant un rôle organisationnel à l'activité athlétique de l'élève, l'autre étant au cœur de la définition des activités artistiques ! Les entrées sont multiples, et rendent complexe une évaluation qui devient alors une véritable usine à gaz. Faute d'un contenu tangible, les définitions des AFL2 ET 3 sont redondantes et se confondent.

5- La circulaire introduit du CC au sein du CCF : Une Hydre à deux têtes source de confusions.

-Le contrôle en cours de formation (CCF) en EPS, apprécié et reconnu par toute la profession, propose un contrôle (une épreuve) à la fin d'un cycle d'apprentissage. Pour le nouveau BAC, le ministère a confirmé dans le BO n°33 du 29 Aout, le CCF comme modalité d'évaluation en EPS.

-Pourtant, il est affirmé que « *L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux.* ». Comment comprendre l'évaluation en contrôle continu des AFL 2 et 3 dans une épreuve pourtant affichée en CCF ?

-De plus, il se rajoute, avec le nouveau bac, la prise en compte des notes du livret scolaire de l'élève, en 1ères et terminales (pour 10% du total des coefficients du bac). Un contrôle continu supplémentaire apparaît, de cette façon, en EPS, rajoutant encore plus de confusion au système.

Cette introduction paradoxale du contrôle continu dans les CCF est un dispositif qui ne peut se comprendre que par la **volonté de transformer l'EPS par l'évaluation**. Insidieusement, on tente de **l'éloigner de son contenu culturel et de l'apprentissage des techniques dans les APSA (AFL1)**. Les AFL2 et 3 ne peuvent qu'être intimement liés au contrôle continu.

Conclusion

Pourquoi un tel texte, dévalorisant comme jamais notre discipline, a-t-il pu être conçu...sinon, dans le sillage **des programmes à dé-discipliniser l'EPS ?**

Le CCF EPS ne peut rester en l'état. Son retrait et son remplacement sont une nécessité, ne serait-ce que pour la reconnaissance de ce que les élèves apprennent et maîtrisent en EPS !